



Ports industriels

La Charte d'amélioration des ports s'applique aux ports de la région Ile-de-France gérés par HAROPA - Ports de Paris et à ceux gérés par la Ville de Paris accueillant des installations relevant des filières du BTP et/ou des produits valorisables. La démarche de progrès repose sur une méthode d'audits annuels de l'état de chaque installation portuaire et industrielle donnant lieu à l'élaboration d'un plan d'actions et au suivi de sa réalisation.



- Ports de Paris -
Publié le 3 Mai 2019

Pour les activités portuaires à caractère industriel, la démarche s'effectue en partenariat avec les organisations professionnelles et les filières présentes sur les ports. Elle est basée sur un principe d'engagement / mesure / progression / communication.

Cette démarche de progrès est guidée par l'action en faveur de l'intégration urbaine, architecturale et paysagère, de la maîtrise des impacts environnementaux des activités et de l'information régulière des publics concernés ; elle est basée sur l'évaluation périodique, objective et indépendante de l'état des installations portuaires et industrielles, réalisée par un organisme indépendant spécialisé.

Historique

Dans un contexte de grandes mutations urbaines et de demande sociale et environnementale forte, HAROPA - Ports de Paris, la Ville de Paris et leurs partenaires ont souhaité faire évoluer leurs pratiques pour préserver un environnement de qualité et

URL of the page: <https://www.cap.haropaports.com/fr/paris/ports-industriels>

□ souhaitent faire évoluer leurs pratiques pour préserver un environnement de qualité et permettre ainsi un développement durable de leurs activités en bord de voie d'eau.

La première étape de cet engagement s'est concrétisée en 2000 par la signature de la Charte Sable en Seine réunissant HAROPA-Ports de Paris et les acteurs de la filière BTP. Cette filière, très présente sur les ports franciliens, représente un trafic fluvial annuel de plus de 10 millions de tonnes. Cette charte traduisait en actions concrètes, via un système d'audit annuel des installations, l'objectif de faire émerger une nouvelle génération de ports dans la ville.

En juin 2015, la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE), la Fédération des Entreprises du Recyclage (FEDEREC Région Parisienne) et des entreprises de la filière produits valorisables, ont souhaité également rejoindre la démarche.

En 2016, à l'initiative de la Ville de Paris, la Charte Sable en Seine s'est étendue au domaine portuaire des canaux de la Ville de Paris.

En 2017, la Charte Sable en Seine est devenue la Charte d'amélioration des ports.

Les chiffres clés





RÉALISATION

STRATIS